



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16/05/2025**

**PROCÈS-VERBAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 7 mai 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

**Secrétaire de séance** : EL MESSAOUDI Amira

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Présents** : 28

**Votants** : 33

**Étaient présents** : 28

CADART François-Xavier, Maire,  
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.  
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

**Absents excusés** : 5

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal  
LESCROART Daniel, procuration à FRERE Francine  
BARENGHIEN Isabelle, procuration à CARLIER Hervé  
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier  
HUART Cécile, procuration à PELLIZZARI Rachel

# Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03/04/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 07/05/2025**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
  1. Dénomination de voirie – impasse Marie Virginie DUHEM
  2. Dénomination de voirie – rue des Architectes MOLLET
6. **COMMISSION FINANCES**
  3. Décision modificative n° 1
  4. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
  5. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – animateur jeunesse 16-25 ans
  6. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – chargé de communication
  7. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – adjoints techniques
  8. Création – suppression d'emplois permanents
  9. Modifications du tableau des effectifs
  10. Liste des logements attribués pour nécessité absolue de service
  11. Fonds de concours « équipements culturels » et « transition énergétique et bas carbone » – attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL – salle de spectacle
  12. Modification de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
7. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
  13. Projet Éducatif Municipal
8. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
  14. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – parcours de randonnée « Canal et patrimoine de Seclin »
  15. Dénomination et numérotation des voies publiques
  16. Procédure de modification 3.1 – avis du Conseil municipal sur les projets de modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille
  17. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

## **1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer EL MESSAOUDI Amira, Secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire :** Mesdames et Messieurs, je vais inviter les élus présents à bien vouloir rejoindre leur place, le Conseil Municipal débutant dans quelques instants. Et, j'invite Madame EL MESSAOUDI Amira à bien vouloir faire l'appel des élus présents.

**Madame EL MESSAOUDI :** Bonjour.

*Madame EL MESSAOUDI Amira procède à l'appel nominal des élus.*

**Monsieur LEFEBVRE (DGS) :** Nous avons le quorum, Monsieur le Maire, nous pouvons débiter cette séance.

**Monsieur le Maire :** Merci.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03/04/2025**

**Monsieur le Maire :** Nous allons pouvoir débiter par l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 3 avril dernier. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières sur celui-ci. Je considère donc que ce procès-verbal est approuvé.

**PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité**

## **3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Monsieur le Maire :** Dans les communications du Maire, tout d'abord une information relative au Conseil municipal qui devait se tenir le 4 juillet prochain et qui est avancé au jeudi 26 juin puisque le 5 juillet nous aurons la chance d'accueillir la première étape du Tour de France à Seclin. Les services seront quand même très occupés et très contraints sur cette période, donc je vous propose d'avancer ce Conseil municipal à la semaine précédente, à savoir le jeudi 26 juin.

Triste nouvelle, celle d'avoir appris le décès de Christophe GUILLAUME le 9 mai dernier. Il était agent des espaces verts et en arrêt longue maladie. Il a été retrouvé à son domicile. J'en profite pour saluer l'intervention des agents de la police municipale qui ont hélas dû faire une découverte macabre en ouvrant la porte de Monsieur.

**Un spectateur :** C'est complètement débile.

**Monsieur le Maire :** Bonne soirée, Monsieur. Pourtant, c'était un sujet qui n'appelait pas d'observations particulières, me semble-t-il. J'en profite pour saluer l'intervention des agents de la police municipale. Bien évidemment, nous sommes en soutien moral auprès d'eux parce que découvrir une telle scène, psychologiquement et moralement, n'est bien évidemment pas une chose aisée, donc soutien moral à la famille de Monsieur GUILLAUME et soutien également aux agents de la police municipale qui sont intervenus en premier sur les lieux pour faire hélas cette découverte macabre. Nous adressons toutes nos pensées aux collègues de travail des espaces verts.

Une nouvelle un peu plus heureuse est celle d'accueillir Alexandre GÉRARD. Il se trouve juste derrière moi. Il va pouvoir, non pas se présenter, mais se lever pour partager avec nous le plaisir de l'accueillir au sein de la collectivité. Il a été recruté en qualité de Responsable adjoint d'un pôle très vaste qui regroupe le sport, la culture, la communication, la gestion des grands événements. Il sera l'adjoint de Madame Paméla BOITTIAUX qui est juste à côté de lui, sur le volet communication également. Donc, bienvenue au sein de cette collectivité. On espère que vous puissiez y trouver le plein épanouissement, de relever tous les défis. Vous avez déjà eu l'habitude de relever un certain nombre de défis et celui-ci en est un. La collectivité et le Service public sont heureux de vous accueillir au sein de la collectivité et

de la Mairie de Seclin. Bienvenue à vous et tous nos vœux de réussite au sein de la collectivité. Merci à vous. Nous allons pouvoir passer aux décisions municipales et à l'état des marchés.

**Monsieur CORBEAUX** : Désolé de ne pas respecter l'ordre du jour du Conseil municipal... Je pensais que dans vos communications vous aborderiez la fermeture du service de chimiothérapie de l'Hôpital de Seclin-Carvin. Nous avons écrit au Directeur de l'hôpital. Nous avons écrit au Président de la CME. Nous vous avons écrit en tant que Président du Conseil de surveillance et nous attendions la réponse du Directeur avant de rendre publique notre démarche. La conférence des présidents a eu lieu mardi et c'est sorti dans *La Voix du Nord* mercredi, donc on ne pouvait absolument pas prévoir à l'avance. Vous avez dit tout à l'heure que le 5 juillet il y aura l'étape du Tour de France, ce qui est bien pour Seclin. Et si on faisait la même chose au niveau de l'hôpital... Dans 59 jours, les Seclinois seront privés de chimiothérapie à l'hôpital de Seclin. On souhaiterait si c'est possible soit maintenant soit à la fin du Conseil de peut-être avoir un vœu du Conseil municipal qui pourrait être adressé à l'Agence Régionale de Santé, au CHU de Lille et même au Directeur de l'hôpital, vœu qui appuierait notre attachement pour garder notre chimiothérapie à Seclin, mais vœu qui pourrait surtout préciser que pour nous c'est une suspension et qu'on soutient la démarche du Directeur de l'hôpital qui essaye de recruter un oncologue. Je pense qu'il est important que nous fassions un vœu parce que politiquement je pense qu'il est important que les élus locaux donnent un avis sur ce sujet et que ce soit un vœu transpartisan, cela veut dire comme on a pu le faire par le passé de façon très unitaire et qu'on puisse s'exprimer sur le sujet qui est, on a pu le constater chez les Seclinois, quelque chose qui est quand même assez mal vécu.

**Monsieur le Maire** : Si je n'ai pas communiqué sur ce point, c'est parce que nous ne sommes pas au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital. On est dans le cadre du Conseil municipal. J'entends pour autant la sollicitation que vous avez pu faire à la fois auprès du Directeur, auprès du Président que je suis du Conseil de surveillance et auprès de Madame LAFITTE, Présidente du Comité médical. Une réponse a été apportée. Je pense que Monsieur le Directeur a largement pu s'exprimer auprès de la presse et a pu s'épancher sur les raisons, non pas de cette fermeture, mais en tout cas de cette suspension provisoire d'activité compte tenu de l'absence de recrutement. Compte tenu de ces éléments, je ne suis pas resté les bras ballants puisque j'ai fait tourner mes réseaux et aujourd'hui, il y a des oncologues qui sont en cours de recrutement au sein de l'hôpital. J'ai fait tourner mes réseaux. Aujourd'hui, il y a des oncologues que j'ai présentés. J'ai pu récupérer des CV pour les présenter et les adresser à Monsieur le Directeur. On espère donc qu'il n'y ait même pas d'interruption si on arrive à recruter avant. Ce n'est pas une fermeture en raison d'une défaillance au sein du service public. Ce sont des arrêts d'activité compte tenu des problématiques de recrutement. Mais en ce qui me concerne, je suis allé au-delà du vœu pieux. Je me suis démené pour essayer de trouver des oncologues et aujourd'hui c'est en cours de recrutement. Je partage votre point de vue. L'objectif pour nous est bien évidemment de maintenir les services, l'intégralité et la qualité des services que nous rendons à la population, y compris sur le volet médical. On partage le même vœu et on espère que ce recrutement se fera dans les prochains jours puisque je pense que les contacts ont d'ores et déjà été pris.

**Monsieur CORBEAUX** : Simplement Monsieur le Maire si vous nous aviez répondu au courrier du 6 mai, si vous nous aviez communiqué cette information, j'en aurais été ravi. Je partage le même combat, celui de défendre l'hôpital public et la chimiothérapie. Simplement, si vous pouviez nous tenir au courant de l'évolution du dossier, ce serait ... ok merci.

**Monsieur le Maire** : Je vous tiendrai au courant, mais j'ai des journées bien chargées également et je ne suis pas en mesure de pouvoir vous dire tout ce que je fais, heure par heure, de mes activités.

**Monsieur CORBEAUX** : Quand ce sont des sujets importants, Monsieur le Maire, je pense que...

**Monsieur le Maire** : Oui, mais tout est important.

**Monsieur CORBEAUX** : Il y a peut-être des choses plus importantes que d'autres.

**Monsieur le Maire** : Tout est important. Je vous rappelle qu'ici l'enceinte n'est pas le Conseil de surveillance de l'hôpital. C'est un sujet qui relève de l'hôpital. Et ici, je traite des sujets relatifs à la commune de Seclin et non pas de l'hôpital.

**Monsieur CORBEAUX** : Monsieur le Maire, cela concerne les habitants.

**Monsieur le Maire** : Monsieur CORBEAUX, j'ai bien entendu puisque...

**Monsieur CORBEAUX** : La plupart des collectivités débattent sur ce genre de sujet. Il n'y a que vous qui...

**Monsieur le Maire** : C'est dommage de chercher à polémiquer sur ce point, alors que je viens de vous faire la démonstration, que je me suis démené pour trouver des solutions. Donc, nous partageons le même point de vue. Fin des débats, merci.

#### **4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 07/05/2025**

##### **4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 07/05/2025**

##### **4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 07/05/2025**

**Monsieur le Maire** : Décisions municipales, y a-t-il des éléments relatifs à l'état des marchés qui vous ont été présentés ? Pas de difficultés sur ce point ? Très bien, je vous remercie.

#### **Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés**

**Monsieur le Maire** : Nous passons aux délibérations portées à l'ordre du jour et je vous propose de porter la délibération 1 et 2 sous la même empreinte puisque ce sont deux délibérations relatives à la dénomination tout à la fois de l'impasse Marie Virginie DUHEM et de la rue des architectes MOLLET. Je propose que Monsieur CARLIER intervienne sur ce point. Je pense qu'il a accompli un certain nombre de recherches. Enfin « de recherches », on connaît tous les architectes MOLLET. On connaît le parcours de Madame DUHEM. Je pense qu'il est important que vous puissiez avoir des éclaircissements précis sur le parcours de chacun, donc je laisse peut-être la parole à Monsieur CARLIER qui va nous décrire un peu le parcours de chacune, chacun.

#### **5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**

##### **Délibérations n° 1 & 2**

**DÉNOMINATION DE VOIRIE – IMPASSE MARIE VIRGINIE DUHEM**

**DÉNOMINATION DE VOIRIE – RUE DES ARCHITECTES MOLLET**

**Monsieur CARLIER** : Merci, Monsieur le Maire. Avant de commencer, je voudrais remercier les membres de la famille de Monsieur Alain MOLLET qui se trouvent derrière nous et Monsieur Frédéric DELAHAYE qui est l'arrière-petit-fils de Madame DUHEM. Aujourd'hui, nous passons deux délibérations.

La première délibération :

**Vu** la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

**Vu** la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permettant au Conseil municipal de définir la dénomination des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation,

**Vu** l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que la dénomination des voies communales est établie par une délibération du Conseil municipal,

**Considérant** qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de La Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des voies.

Dans le cadre de la construction de deux immeubles de logements collectifs de 80 logements, situés dans la rue du 8 mai 1945, desservis par une impasse, issus du permis de construire 059 560 19 S0031 et suivants, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer le nom suivant :

- Impasse Marie Virginie DUHEM

Marie-Virginie DUHEM sœur de Victor MOLLET est née le 2 août 1866 à Seclin. Décédée le 25 avril 1978 à l'âge de 111 ans, elle a été la doyenne des Français à partir du 4 septembre 1975, puis la doyenne des Européens à partir du 24 décembre 1975 et termine sa vie comme doyenne de l'humanité à partir du 2 décembre 1977.

Elle aura connu trois guerres, celle de 1870, la Première et la Seconde Guerre mondiale. Ses descendants l'appelaient « mère » et, fait exceptionnel dans cette famille, deux de ses filles ont atteint le siècle d'existence, décédées à 100 et 106 ans. Le 21 janvier 1977, Maurice SCHUMANN, ancien ministre et sénateur du Nord, lui remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Parmi ses souvenirs, sa rencontre en gare de Lille avec Jules VERNE en 1885 ou d'un cavalier Uhlans qui lui avait donné une poupée lors de l'invasion de 1870, elle avait 4 ans. Une de ses phrases préférées pour expliquer sa longévité : « Le Bon Dieu m'a oublié ».

La seconde délibération : Dans le cadre de la construction d'un immeuble de 31 logements collectifs, situé dans le quartier de La Mouchonnière et géré par le bailleur social LMH, desservis par une rue nouvellement créée et issue du permis de construire 059 560 23 S0028, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer le nom suivant :

- Rue des Architectes Mollet

Les architectes MOLLET, Victor MOLLET né à Seclin le 20 août 1960, décédé à Lille le 17 décembre 1944. Après ses études à l'École des Beaux-Arts de Paris, il obtient son diplôme d'architecte le 21 janvier 1891. En 1892, il revient à Seclin en ouvrant son propre cabinet au 133 rue Jacquemars Gielée à Lille. Attaché à sa ville natale, il réalise de nombreuses maisons de maître. Il travaille pour les bâtiments Duriez, Boidin, la famille seclinoise et la Mairie de Seclin, et dessine les bains-douches, la chapelle Saint-Piat, le monument aux morts. En 1924, il reçoit par la Société centrale d'architecture, la grande médaille de l'architecture. En 1931, la Société des sciences et des arts lui décerne le grand prix Delphin Petit. Louis MOLLET, fils de Victor, est né à Lille le 4 décembre 1894, décédé à Lille le 5 mai 1979. Après ses études aux Beaux-Arts de Lille, il obtient son diplôme d'architecte le 15 novembre 1922. Après avoir gagné le deuxième prix de Rome, il rejoint son père pour assurer la relève architecte d'Art Déco. Il devient architecte local du Crédit Lyonnais et du Crédit du Nord. En 1933, son père le charge de l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts de Lille. On lui doit les plans de la salle des fêtes de Seclin en 1927-1928, les bains-douches dans les années 1930, la Justice de Paix actuellement CCAS, l'école Paul Langevin et d'autres nombreuses maisons bourgeoises. Jacques MOLLET, fils de Louis, né à Lille le 3 janvier 1927, décédé à Lille des suites du Covid le 20 avril 2021. Après ses études à l'École des Beaux-Arts de Paris, puis des Beaux-Arts de Sion en Suisse, il rejoint le cabinet d'architecture fondé par son grand-père Victor. Avec son père Louis, il réalise la construction du centre hospitalier de Seclin. Dans les années 70, il conçoit pour la Ville de Seclin la piscine, le Crédit du Nord place Stalingrad, le lotissement Dédulle, la rénovation de la salle des fêtes. En 1982, il inaugure la rénovation et l'extension de l'hôtel de ville. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter ces deux délibérations.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur CARLIER. Avez-vous des observations particulières ? Non.

**Monsieur SERRURIER** : Je ne pensais pas intervenir, mais en entendant Hervé CARLIER énumérer tout ce que les MOLLET ont fait ici, cela me rappelle le premier débat que nous avons eu dans cette salle concernant la salle des fêtes. Vous vous souvenez ? Vous m'aviez dit que j'avais été long. Donc, je vais essayer d'être moins long. J'avais développé un peu tout cela et surtout insisté sur leur rôle. Les MOLLET sont partout dans Seclin et pas qu'à Seclin. Il l'a rappelé tout à l'heure. Par exemple l'atrium du Palais des Beaux-Arts, c'est à eux qu'on le doit. Nous avons rencontré en son temps son arrière-petit-fils qui nous avait évoqué le souhait de voir une rue au nom des MOLLET, donc ce sera chose faite. C'est très symbolique puisque cette année c'est l'achèvement de la salle de spectacle et on a eu une salle de spectacle faite par MOLLET qui a duré 100 ans. C'était une salle des fêtes. On va avoir une salle de spectacle qui durera encore 100 ans et qui est dans l'esprit même de MOLLET. MOLLET était un novateur et nous avons une salle de spectacle novatrice, faite pour durer 100 ans, adaptée à son temps, à son époque évidemment et aux spectacles qui y sont présentés. Mais, c'est vraiment à l'honneur de ce Conseil de voter à la fois pour cette dénomination tout à fait méritée et d'avoir accepté cette magnifique salle de spectacle dont nous parlerons sans doute dans les prochains Conseils.

**Monsieur le Maire** : Merci. Comme tu le dis, Didier, la famille MOLLET est partout. Elle est même présente au sein même de ce Conseil municipal puisque nous avons le plaisir d'accueillir les arrière-petits-fils de Madame DUHEM ainsi que des architectes MOLLET. Donc merci pour la contribution que votre famille a apportée à la Ville de Seclin : une empreinte durable, une empreinte esthétique, une

empreinte qui a façonné la Ville. On est donc très heureux de reconnaître aujourd'hui tout le talent qui a été celui des architectes MOLLET et de la longévité de Madame DUHEM, doyenne de l'humanité, ce n'est tout de même pas rien. On avait la chance d'avoir Madame DUHEM ici à Seclin.

C'était très important pour nous d'honorer leur mémoire. J'espère que c'est à l'unanimité que nous emporterons la conviction de l'ensemble des Conseillers municipaux pour avoir un vote unanime quant à cette dénomination.

Je passe donc ces deux délibérations au vote. Donc y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas, donc il y a bien unanimité sur ces deux délibérations. Je pense qu'on peut s'en féliciter et encore vous remercier, Messieurs. Vous pouvez vous lever pour qu'on puisse bien vous identifier. Merci pour votre présence. Alan demeure presque Seclinois puisqu'il travaille au sein de l'étude de Maître LEMBREZ, donc la tâche à Seclin se perpétue.

Hervé, je vois que tu t'agites et tu me montres des choses, mais je ne comprends pas tes messages codés, donc peut-être souhaites-tu apporter des compléments d'information.

**Monsieur CARLIER :** Pour finir, je voudrais remercier et féliciter Alan MOLLET de l'ouvrage qu'il a fait sur sa famille et qui m'a permis de vous donner un certain nombre d'explications sur les œuvres de la famille MOLLET. C'est vraiment un ouvrage extraordinaire. En plus, Alan l'offre à la commune de Seclin.

**Monsieur le Maire :** Encore merci, Alan. Merci beaucoup.

#### **ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** On peut passer aux délibérations suivantes. Et je passe la parole pour un long moment à Monsieur BACLET comme à l'accoutumée, me direz-vous. Pour la troisième délibération Christian, c'est à toi.

## **6. COMMISSION FINANCES**

### **Délibération n° 3**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**Monsieur BACLET :** Bonsoir à tout le monde. Première décision modificative, il s'agit du remboursement par l'assurance des travaux réalisés sur le pavillon. Nous avons accroché cette recette à notre budget. Par contre, il y a eu quelques petits retards sur le paiement. On est donc enjoint d'enlever cette somme de 483 000 €, mais cela ne pose aucun problème puisque nous avons présenté un solde en suréquilibre pour la section de fonctionnement. En contrepartie, nous avons appris aujourd'hui que sous 10 jours nous allons toucher la somme et cette somme a été revue et corrigée puisque c'est presque 508 000 € que nous allons toucher des assurances, ce qui va faire de cette opération une opération quasi blanche pour le pavillon. La deuxième modification est très technique. Elle n'aura aucune action sur notre plan budgétaire. C'est simplement de remettre les dépenses de la salle de spectacle sous un autre chapitre.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des observations ?

**Monsieur CORBEAUX :** Madame HUART est restée au CMEM, donc elle devait être là ce soir et elle devait vous poser une question. Elle a demandé par courrier s'il y a la possibilité de visiter le chantier de la salle de spectacle. Comme elle n'a pas eu de réponse, elle souhaitait simplement qu'on vous pose la question à savoir est-ce qu'avant les vacances on pourra avoir une visite du chantier ? On a vu que vous l'aviez fait. On aimerait faire une visite.

**Monsieur le Maire :** Je me rends de façon régulière sur le chantier pour voir l'état d'avancement, ce qui me paraît tout à fait normal. Bien évidemment, ce n'est pas une visite qui peut être ouverte au public parce que dans ce cas-là on rentre dans une logique de sécurité qui est très complexe à gérer.

En revanche, je ne vois pas d'opposition à ce qu'un membre de votre groupe puisse nous accompagner à l'occasion d'une prochaine visite de chantier. Si c'est Madame HUART, vous me l'indiquerez ou si c'est quelqu'un d'autre. En tout cas, je n'ai pas de difficultés sur ce point et c'est tout à fait légitime de voir

dans quelle mesure les travaux avancent. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Cette délibération est donc acquise à l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Délibération numéro 4.

#### **Délibération n° 4**

##### CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

**Monsieur BACLET** : Délibération de coutume pour la création d'emplois dans le cadre du CEE (Contrat d'Engagement Éducatif). C'est l'encadrement de nos enfants lors des accueils avec ou sans hébergement. Ce qui est important à noter, c'est que pour la période du 5 juillet au 2 août il y aura donc 42 postes créés. Pour la période du 2 août au 23 août, il y aura 39 emplois créés.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, mais je passe au vote et je présume le sens de votre vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes favorables ? Votes acquis à la majorité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**25 votes pour**

**0 vote contre**

**8 abstentions** : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

**Monsieur le Maire** : Nous pouvons passer à la délibération numéro 5, celle relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - animateur jeunesse des 16-25 ans.

#### **Délibération n° 5**

##### CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ANIMATEUR JEUNESSE 16-25 ANS

**Monsieur BACLET** : C'est une proposition qui a été présentée au Comité Social Territorial du 6 mai. C'est une reconduction de ce qui s'est passé les années précédentes avec la création d'un emploi non permanent pour une personne qui pourrait aussi encadrer nos jeunes de 16 à 25 ans pour une période de 3 mois, période estivale du 16 juin au 14 septembre.

**Monsieur le Maire** : Des observations ? Pas d'observation. On peut être très fiers que ce dispositif ait pu être redéployé maintenant depuis plusieurs années. Il porte ses fruits sur « l'aller vers » qu'on souhaite auprès des 16-25 ans notamment sur la période estivale. C'est un dispositif qu'on a étendu sur l'ensemble de l'année. C'est un dispositif qui se montre particulièrement efficace sur le temps de l'été également. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, donc merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Nous pouvons passer à la délibération 6.

#### **Délibération n° 6**

##### CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ CHARGÉ DE COMMUNICATION

**Monsieur BACLET** : Là, il s'agit d'une création d'emploi pour un accroissement temporaire d'activité en tant que chargé de communication. C'est aussi un sujet qui a été abordé lors du CST du 6 mai. On vous

## Procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2025

propose donc de créer un emploi pour une durée de 4 mois et non pas de 6 mois comme il est écrit dans la délibération, excusez-nous, donc 4 mois allant du 2 juin au 2 octobre 2025. Cette personne sera chargée de la rédaction de la gestion des articles du magazine municipal et des contenus numériques sur le web et les réseaux sociaux.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des observations ? Pas d'observation. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Délibération 7.

### Délibération n° 7

#### CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ADJOINTS TECHNIQUES

**Monsieur BACLET :** Encore une création d'emploi non permanent qui a été vue au CST du 6 mai. Cette fois-ci, il s'agit d'accroissement temporaire dans les activités techniques surtout dans la partie fêtes et cérémonies. Il est donc proposé de reprendre deux personnes pour une période de deux mois allant du 2 juin au 1<sup>er</sup> août.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Délibération numéro 8.

### Délibération n° 8

#### CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

**Monsieur BACLET :** Création, suppression d'emplois permanents. C'est une proposition qui a aussi été faite au CST du 6 mai. Cette fois-ci, il s'agit du recrutement d'un adjoint responsable de la police municipale sur un grade de brigadier ou de brigadier-chef principal, ce qui ferait que nous arriverions à notre huitième personne dans l'effectif de la police municipale.

**Monsieur le Maire :** Merci. Des observations ? Pas d'observation. Je salue tout le travail qui est porté pour permettre ce recrutement parce que recruter un huitième agent il ne suffit pas de le décréter, il faut dégager des moyens financiers pour se le permettre. Tout le travail qui est porté depuis le début de ce mandat nous permet aujourd'hui de recruter un huitième agent, ce qui nous a permis de doubler les effectifs de la police municipale sur ce mandat et de saluer tout le travail qui a pu être porté également dans le renforcement de la sécurité, que ce soit le dispositif de vidéoprotection, voisins vigilants et la réfection de notre bâtiment de la police municipale. Je pense que sur le volet sécuritaire et préventif, nous avons largement été à la hauteur sur ce mandat et cela n'est pas fini bien évidemment. Je tenais à saluer tout ce travail qui nous permet de recruter ce huitième agent. Je passe donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote acquis à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Délibération numéro 9.

### Délibération n° 9

#### MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Monsieur BACLET** : Il s'agit d'une actualisation, comme on le fait très régulièrement, du tableau des effectifs. Vous avez le tableau. Il y a une suppression d'auxiliaires puéricultrices, une création d'un demi-poste et une suppression d'un poste d'éducateur jeune enfant.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des observations ?

**Monsieur CORBEAUX** : J'explique simplement qu'on a bien eu les explications au CST. Là, il y a plus de suppressions que de créations, mais on vote pour parce qu'on a eu les explications. L'agent a demandé un mi-temps, donc c'est avec l'accord de l'agent, donc nous votons pour. Je préférerais quand même expliquer pourquoi on vote et que le CST a permis de donner des réponses à ce tableau.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Je passe donc au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Délibération numéro 10.

### **Délibération n° 10**

#### LISTE DES LOGEMENTS ATTRIBUÉS POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

**Monsieur BACLET** : Là, il s'agit de logements attribués pour nécessité absolue. Nous avons deux conciergeries. L'une est au stade Jooris. L'autre est au stade Durot. Jusqu'à présent, il existait un déséquilibre entre les deux statuts puisqu'il y avait un logement, celui de Jooris, qui était attribué pour utilité de service et la personne qui l'occupait payait les charges et les loyers. L'autre avait été créé pour nécessité absolue de service et ne payait rien. Dans un souci d'équité, il a été proposé aussi au CST du 6 mai de faire des deux logements, des logements pour nécessité absolue de service, ce qui veut dire que le loyer est gratuit pour les deux personnes. Par contre, il est proposé de demander une participation aux consommations des fluides pour un montant de 120 € par mois. Bien sûr, les occupants auront aussi des réparations dites locatives habituelles comme celles que tout loueur d'appartements peut avoir. Et toutes les grosses réparations seront prises en charge, bien évidemment, par la Commune.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des observations ?

**Monsieur CORBEAUX** : On a vu ce point au CST et j'ai voté contre au CST, pas sur le fait qu'il y ait un règlement, pas sur le fait de bloquer l'attribution des logements pour les agents parce que je trouve que c'est très bien. On estimait que les 120 € étaient un petit peu trop importants au vu de la qualité du logement. Je vois des gens qui haussent les yeux en disant : gratuité du loyer, 120 € par mois, ce n'est pas grand-chose. C'était aussi du fait qu'il y a des travaux à faire dans ce logement, donc j'ai voté contre et nous votons aussi contre ce soir. C'est simplement par rapport au coût des charges qui sont demandées pour cette personne. C'est tout.

**Monsieur BACLET** : Je vais rappeler aussi à Monsieur CORBEAUX qu'il avait été expliqué que même si on a un logement qui a été refait complètement, il n'est pas comparable à celui de Jooris qui est un petit peu dans son jus. Il est bien évident que nous demandons un forfait de 120 € même si ce bâtiment est, entre guillemets, une passoire. Tous les frais supplémentaires pour obtenir le même confort dans les deux logements seront pris en charge par la commune.

**Monsieur le Maire :** Et précisions également que le terme que vous employez, Monsieur BACLET, de « passoire » est un héritage qu'on a. Bien évidemment, l'objectif n'est pas de rester dans cette situation, mais d'améliorer le confort et la qualité d'isolation de ce logement également. Donc, on forfaitise à 120 € le versement que l'agent verse à la collectivité. On verse le complément si la facture devait être plus importante, mais bien évidemment l'objectif n'est pas de se satisfaire de cette situation et de cet état de fait. Comme on le fait pour l'ensemble des bâtiments, l'objectif est d'améliorer la qualité d'isolation et de se conformer à toute la réglementation en ce sens. Au terme du schéma directeur immobilier et énergétique, on avance pas à pas, mais on avance avec sérieux et avec détermination pour améliorer la qualité de chacun des bâtiments. Monsieur CORBEAUX, vous souhaitez ajouter un complément.

**Monsieur CORBEAUX :** On a des échanges de qualité au CST sur ce sujet. Je le reconnais. Comme Monsieur BACLET l'a dit, je pense que le bâtiment est dans son jus. À la question des travaux, il a dit au CST : on fera dans les prochaines années, mais ce ne sera pas forcément une priorité. J'avais dit qu'on ne met pas un agent de plus de 50 ans dans un logement si on n'a pas la certitude qu'on va faire des travaux assez rapidement. Je dis simplement quand même, je n'ai pas compté précisément, mais je pense que les représentants du personnel ont voté contre ce projet majoritairement. Je pense que les questions que je posais au CST n'étaient pas simplement posées par Monsieur CORBEAUX, mais aussi par les organisations syndicales parce que la plupart ne l'ont pas voté. Donc, c'est tout.

**Monsieur le Maire :** Alors, cela concerne un syndicat et non pas l'ensemble des syndicats.

**Monsieur CORBEAUX :** En nombre de sièges, cela ne fait pas la majorité ?

**Monsieur le Maire :** C'est un syndicat, ce ne sont pas des syndicats. Seulement un syndicat s'est opposé. Je pense que vous avez parfaitement connaissance et conscience qu'aujourd'hui tous les bâtiments sont urgents. Tous les bâtiments sont urgents. On l'a encore vu avec la salle Durot. On l'a vu avec la salle verte. Ce n'est pas de gaité de cœur qu'on a fermé la salle verte nous privant du Salon du vin. Dans vos publications, je vois que c'est quelque chose qui revient de façon régulière comme si on avait pris un malin plaisir à ne plus tenir ce salon du vin. On l'a tout simplement fait pour éviter que je finisse en prison s'il y avait le moindre incident. D'ailleurs, je ne sais pas comment, en toute conscience et en toute connaissance de cause, on a pu pendant autant d'années tenir une manifestation qui réunissait plus de 15 000 personnes sur un week-end en ayant des avis complètement défavorables sur les conditions de sécurité. Donc, on fait les choses avec sérieux. On fait les choses selon une temporalité et selon nos moyens financiers qu'on essaye de rétablir année après année. Les atterrissages successifs de nos exercices budgétaires tendent plutôt à aller dans le bon sens pour nous permettre d'atteindre les objectifs qu'on se fixe. Pour revenir au sujet qui nous importe, l'objectif est de remettre ce bâtiment aux normes, enfin c'est aux normes, mais dans un état permettant d'éviter de la surconsommation qui, je vous le rappelle, est prise en charge par la collectivité puisqu'on forfaitise. Si vous voulez bien, on passe au vote cette délibération. Monsieur SERRURIER, vous souhaitez ajouter et on conclura sur ce point.

**Monsieur SERRURIER :** Non, en fait. J'étais aussi au CST avec Éric CORBEAUX. On n'a pas encore reçu le compte rendu, mais il me semble qu'il y avait un élu qui avait voté contre et un représentant du personnel sur l'ensemble des représentants. Je ne sais pas combien ils étaient, cinq ou six, mais c'est ce que j'ai retenu. Je ne sais pas si on pourrait avoir une confirmation.

**Monsieur le Maire :** On regardera le procès-verbal si vous voulez bien. Je précise au passage que cette personne était déjà dans ce même bâtiment par le passé. Ce qui est constitutif d'une passoire énergétique aujourd'hui ne l'était pas les années précédentes. J'ai un peu du mal à concevoir le fait que ce qui indignait aujourd'hui n'indignait pas par le passé.

**Monsieur BACLET :** Cette personne payait le double de ce qu'elle paiera maintenant.

**Monsieur le Maire :** Oui, puisqu'elle payait un loyer de 254 € de mémoire.

**Monsieur BACLET :** C'est ça.

**Monsieur le Maire** : Puisque c'était un logement qui lui était destiné pour utilité de service et non pas nécessité de service. Elle payait donc un loyer, chose que demain elle ne paiera plus. Par contre, elle paiera un forfait de charge à hauteur de 120 € et non plus un loyer de 254. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Votes contre pour l'ensemble des élus de votre groupe ? Si vous voulez bien, toutes et tous, levez la main, merci. Des votes en faveur de cette forfaitisation et de cette équité ? Vote à la majorité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**25 votes pour**

**8 votes contre** : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine

**0 abstention**

**Monsieur le Maire** : Délibération numéro 11. Toujours à vous, Monsieur BACLET.

**Délibération n° 11**

FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS CULTURELS » ET « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE » ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – SALLE DE SPECTACLE

**Monsieur BACLET** : Il s'agit cette fois-ci de fonds de concours. On va aller chercher un petit peu d'argent. Ce fonds de concours sera destiné aux équipements culturels et à la transition énergétique et bas carbone. Nous avons par délibération en avril 2024 sollicité une subvention pour ce fameux concours. Nous avons mis dans notre budget une somme de 1,10 M€. Nous avons donc la réponse qui a été faite le 28 février 2025. Le montant va s'élever exactement à 1 133 000 € arrondis au millier d'euros. On va chercher un petit peu plus de 33 000 € de plus que ce qu'on avait prévu pour ce fonds de concours. Cela concerne bien évidemment la salle de spectacle.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération qui vise à récupérer de la recette sur ce bel équipement qui se veut prometteur ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Délibération numéro 12. Encore à vous, Monsieur BACLET.

**Délibération n° 12**

MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

**Monsieur BACLET** : Il s'agit de la subvention de fonctionnement pour ce qu'on appelle le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). En décembre de l'année dernière afin de permettre au CCAS de fonctionner, nous avons voté un acompte de 400 000 € pour son fonctionnement. Lors du budget, nous avons convenu que nous allions augmenter cette part et la passer à 430 000 €. Il est donc nécessaire d'acter ce nouveau montant dans une délibération. Merci.

**Madame PRUNES-URUEN** : Merci. J'ai juste une petite question. Je me demandais pourquoi vous n'aviez pas saisi l'occasion, peut-être dans cette délibération ou lors des communications du maire, de nous informer sur l'avancée des travaux concernant le SSIAD, parce qu'il me semble que c'est une affaire urgente qui concerne la commune de Seclin. Le décret date de septembre 2023. On doit avoir terminé les travaux, trouver des solutions en décembre 2025. Cela inquiète les Seclinois, les bénéficiaires, les personnels. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire** : Je ne l'ai pas fait dans le cadre du Conseil municipal, parce que cela relève d'un sujet relatif au CCAS. Je pense avoir été tout à fait transparent et explicatif lors du dernier Conseil du CCAS. J'ai apporté tous les éclaircissements nécessaires, me semble-t-il.

Comme je l'ai rappelé à cette occasion, les agents concernés ont été rencontrés. L'objectif pour nous et tout le travail que nous portons avec Madame RACHEZ, c'est de maintenir le service. Les travaux que nous portons aujourd'hui ne sont pas aboutis. Ce sont un peu les montagnes russes sur ce sujet au gré des associations qui se présentent à nous où on peut espérer, puis finalement ce n'est pas tout à fait ça. La réorientation qu'on donne à ce dossier aujourd'hui nous permet d'espérer une évolution favorable tant qu'on n'a pas des éléments permettant d'avoir une visibilité plus rassurante. Enfin « plus rassurante », on est rassuré, mais tant qu'on n'a pas une visibilité plus claire sur ce sujet il n'y a pas lieu de communiquer sur ce point d'autant que cela est fait parfaitement au CCAS qui est l'enceinte de débats sur ce sujet.

**Madame PRUNES-URUEN :** Je reconnais que c'était très clair au CCAS. Après, j'ai lu le petit article dans *La Voix du Nord*. Je me suis posée des questions parce que cela avait l'air de reprendre des solutions que vous aviez écartées. Toutes les solutions étaient à nouveau présentées et il est vrai que vous en aviez éliminé quelques-unes. Il est vrai que c'est pressé parce que je me demande... On est presque fin 2025. Cela aurait dû être mis en travaux dès le décret de septembre 2023. C'est vrai que ça urge. C'est vrai que le Département a déjà donné certaines autorisations, par exemple, les SAAD mixtes qu'ils ne donneront plus, puisqu'il y en a déjà qui ont été créés. Je me permets de poser la question parce que c'est vraiment urgent. Je pense que les gens s'inquiètent.

**Monsieur le Maire :** Je pense qu'on mesure l'urgence. On y travaille depuis 2023. Marie-Chantal, tu pourras, si tu le souhaites, apporter des compléments. C'est un travail que nous portons depuis l'origine puisque lorsque nous avons pris connaissance de cette évolution on s'est immédiatement mis au travail. Mais hélas, on ne peut pas agir seul puisqu'on est obligés d'être accompagnés dans la démarche par une autre structure. On ne peut pas mettre le couteau sous la gorge des structures pour nous accompagner dans cette démarche, donc c'est un travail de longue haleine. On avance avec sérieux et détermination. Marie-Chantal, si tu souhaites apporter des compléments, tout en sachant que c'est un sujet du CCAS. Après concernant la *Voix du Nord*, vous savez moi cela fait longtemps que les articles de la *Voix du Nord*, je les lis avec... Il y a des moments où je suis content parfois d'être myope. Si on doit prendre pour argent comptant tout ce qui est dans la *Voix du Nord*, vous savez... Je pense sincèrement ce que je dis. Marie-Chantal.

**Madame RACHEZ :** Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste dire que le décret date effectivement de 2023. La première réunion que j'ai eue avec les avocats était en janvier 2024, mais le cahier des charges n'est paru qu'en juin 2024. Donc après, il fallait s'accorder. Je peux vous dire que depuis nous y travaillons pratiquement tous les jours. Il est certain que nous voulons protéger les Seclinois, nos patients, mais aussi notre personnel qui est tenu informé régulièrement de chaque avancée. Nous ne lâcherons rien sur ce sujet.

**Monsieur le Maire :** Merci. Nous pouvons passer au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Maintenant, je passe la parole à Madame FRÈRE pour le projet éducatif municipal. Vous avez la parole.

## 7. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

### Délibération n° 13

#### PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

**Madame FRÈRE :** Merci. Délibération numéro 13 relative au projet éducatif municipal vu en Commission Parcours Éducatif réunie le 22 avril 2025. Ce document fruit d'une concertation avec les élus de la Commission et les agents du PPE est bien plus qu'un simple cadre de référence, c'est une véritable feuille de route pour notre politique éducative locale, un investissement pour l'avenir de notre jeunesse. Le projet éducatif redéfinit nos orientations en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

Il a pour ambition de répondre aux enjeux actuels comme la lutte contre les inégalités, l'accompagnement vers l'emploi ou la promotion de la citoyenneté et d'anticiper les défis de demain pour nos jeunes en les préparant à un mode de constante évolution. Il s'agit de fédérer tous les acteurs de notre Ville autour d'un projet commun, favoriser l'épanouissement et le bien-être de nos jeunes dans une logique de parcours éducatif cohérent et continu de la crèche à l'insertion professionnelle. Ce projet nous permettra de cibler et de prioriser les actions éducatives menées sur notre territoire qu'il s'agisse du temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Il permet de garantir une cohérence et une continuité dans les actions menées en créant des passerelles entre les différents acteurs et en favorisant une meilleure coordination. Enfin, il est important de souligner que ce document est obligatoire pour toute demande d'ouverture d'accueil collectif de mineurs garantissant ainsi la qualité de l'accueil de nos enfants. Il fera l'objet d'évaluations régulières avec des indicateurs précis afin d'ajuster nos actions et de renforcer leur efficacité et de garantir que nous atteignons nos objectifs. Je vous invite donc à valider ce projet éducatif municipal afin de nous permettre de mettre en œuvre cette ambition pour notre jeunesse et de faire de Seclin une Ville où chaque jeune a la possibilité de s'épanouir et de réussir.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame PELLIZZARI, vous avez la parole. Je savais que vous interviendriez.

**Madame PELLIZZARI** : Merci. Vous allez dire que Madame PELLIZZARI est contente, elle a ce qu'elle réclame depuis cinq ans. Elle l'a enfin. Donc merci, merci pour le travail. Après, je me permets quand même de dire au CM, et tu ne vas pas découvrir Francine ce que j'ai dit aussi en Commission... D'abord, je voulais remercier toutes les équipes qui ont fourni un travail vraiment conséquent pour le voir naître. Je me permets de reprendre les fameuses remarques que j'ai faites durant les Commissions : si le projet prend en compte les enjeux sociétaux pour la jeunesse, vous venez de le dire, il aurait pu être un peu plus ambitieux notamment sur la transition écologique. Un travail en transversalité avec Madame GAUDEFROY aurait été intéressant. Le projet éducatif devrait avoir une ambition phare, une réelle stratégie destinée à accompagner les jeunes seclinois pour appréhender les enjeux de la transition écologique et pour les doter de connaissances et de compétences nécessaires pour la société. J'avais dit que j'aurais mis une partie uniquement sur la transition, voire la transformation écologique.

Ensuite, je me pose des questions auxquelles tu vas peut-être répondre :

- Quelle mise en œuvre maintenant ? Quelle coordination ? Tu parlais de coordination, mais comment pour que le projet vive ? Quand je parle de coordination, je pense à un travail avec l'Éducation nationale, avec le milieu associatif qu'il soit culturel, sportif ou social, avec les familles, et bien entendu avec les enfants et les adolescents : Comment faire en sorte que ce projet soit partagé et collaboratif plutôt que s'installent des relations d'externalisation de compétences ou de consommation des services éducatifs. En fait, comment créer une alliance éducative autour du projet ?
- Deuxième question : quelle place pour l'éducation populaire pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République ?
- Troisième question : quel accompagnement des équipes pour s'approprier le projet ? Comment les directeurs seront formés à la déclinaison du projet éducatif en projet pédagogique ? Comment accompagneront-ils eux-mêmes leurs animateurs à la création de leurs projets d'animation et de fonctionnement ?
- Et quatrième point enfin : Quelle communication auprès des familles ? Qu'est-ce que vous avez prévu pour faciliter l'accès à l'information pour qu'elles s'approprient le projet éducatif, qu'elles en comprennent les intentions éducatives, leur adéquation avec les enjeux sociétaux ? Somme toute pour que les services publics éducatifs ne soient pas assimilés à de la consommation d'activités uniquement ludiques.

Enfin, je me permets de revenir sur les récents et regrettables événements qui touchent le service jeunesse et qui touchent toute notre commune, autant que nous sommes ici. Je suis certaine que toutes les personnes ici sont touchées comme nous. Nous sommes inquiets pour les agents du pôle éducatif, pour le pôle éducatif de façon générale, mais bien évidemment pour les enfants de la Ville qui fréquentent nos accueils de loisirs, nos temps périscolaires et nos séjours de vacances. Nous sommes inquiets bien entendu pour leurs familles qui confient à la commune leurs enfants. Et pour ça, nous avons des propositions. Je ne suis pas dans une démarche critique, ce n'est pas notre intention. Ces propositions permettent de prévenir et de réagir, des propositions contre la loi du silence qui ronge la confiance des agents et des parents.

Dans un premier temps, des actions pour le service jeunesse :

- mettre en place des groupes de parole accompagnés par des thérapeutes pour parler notamment du sentiment de culpabilité des agents qui n'ont sûrement rien détecté. Même si ce sentiment n'est pas justifié, il existe.
- On pensait aussi à prévoir un parcours d'intégration pour tous les professionnels de l'enfance et de la jeunesse avec des modules obligatoires, notamment sur la pédocriminalité, mais aussi sur la bienveillance, les valeurs de la République, la lutte contre toute forme de discrimination. Il y a quand même 26 critères qui sont retenus par la loi. Des lois existent, il faut les faire connaître et les faire respecter tout en expliquant et en sensibilisant aux bienfaits de ces lois pour le développement de l'enfant. Ce parcours devrait aussi prévoir d'expliquer une marche à suivre si des faits sont constatés et les directeurs et responsables de services doivent eux aussi être formés à l'accueil de la parole des personnes qu'ils encadrent.
- Plus globalement, il serait pertinent de procéder à un audit. Depuis 5 ans, le pôle éducatif gère des réorganisations, des départs et les personnels ont une charge de travail très importante. Madame MASSET disait dans *Seclin, ma Ville* de mars dernier : « *Le plus gros projet a été d'établir de solides bases dans l'organisation du nouveau pôle parcours éducatif.* » Cette réorganisation a beaucoup mobilisé les agents, être toujours dans le feu de l'action, nuit à la pratique réflexive. Donc, comment réussir à s'arrêter pour réfléchir sur des actions quand on est toujours dans l'action ? Un audit de fonctionnement serait un bon moyen de se questionner, de prendre du recul sur ces actions, de revenir sur leur sens, de réfléchir sur le fonctionnement du service et de sa politique d'accueil des enfants, de cerner les points d'amélioration dans une démarche qualité visant, entre autres, à améliorer la sécurité des enfants et de leurs encadrants sur les différents espaces d'accueil et globalement.

Deuxième type de propositions : Des actions pour rassurer les parents, les informer des protocoles, des actions mises en place par la commune pour protéger leurs enfants et mettre en place des temps d'accueil de la parole rapidement pour faire face à cette crise, mais aussi penser à une façon de toujours maintenir le lien pour les rassurer au quotidien :

- Favoriser enfin la prévention et permettre l'écoute des enfants. Pourquoi pas des questionnaires destinés aux enfants à l'issue des séjours, des périodes d'accueil pour détecter les victimes et les agresseurs éventuels ?
- Mettre en place des ateliers pour sensibiliser les enfants au consentement et mettre en place des espaces de parole.
- Former les animateurs pour animer ces espaces et les former aussi à l'accueil de la parole des enfants.

Je pense que nous sommes tous démunis face à de tels faits et qu'il nous faut être mobilisés pour protéger nos enfants que nous soyons de la majorité ou de l'opposition. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame FRÈRE, vous souhaitez apporter des éléments de réponse.

**Madame FRÈRE :** Je vais juste intervenir parce que je ne pourrais pas répondre à tout. Bien évidemment, on le sait bien. Par rapport au développement si le développement n'est pas explicitement mentionné, certaines actions du projet éducatif y contribuent déjà. Par exemple, les activités de sensibilisation à la citoyenneté peuvent aborder les questions environnementales et les actions en faveur de la solidarité peuvent aussi promouvoir des modes de consommation responsables. Comme je l'ai mentionné, le projet éducatif n'est pas voué à rester figé pendant 15 ans. On peut d'ici 18 mois faire un état et voir ce qu'on peut modifier, améliorer. Il est complètement possible de revenir et de le restructurer. Là-dessus, il n'y a aucun problème. C'était déjà un point que je voulais qu'on clarifie. Si tu veux, on pourra discuter des autres points en Commission sur la mise en place, sur comment cela va évoluer. Il n'y a aucune problématique là-dessus.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres observations sur ce sujet ? Non. Je vais revenir sur certains de vos propos. Tout d'abord, je ne pense pas que sur un document aussi important, on puisse l'établir en quelques semaines, en quelques mois. Et ce travail, c'est le fruit de tout un mandat de réflexion, de réorganisation, de pose de ce que nous sommes en capacité de faire, de remise en place de certains dispositifs, dispositif des 16-25 ans, les 1 000 jours, un certain nombre de dispositifs qu'on a mis en place et qui viennent aujourd'hui se traduire aussi par ce projet éducatif. Vous indiquez qu'au bout de cinq ans, cela se faisait attendre. Le dernier projet éducatif remonte à 2005. Je pense que pendant quinze ans cela n'a chagriné personne de ne pas avoir eu une nouvelle réflexion sur le projet éducatif. Dès le début de ce mandat, on a porté une réflexion pour retravailler les choses en collaboration avec les services, en collaboration avec les élus. On a vraiment été dans une démarche participative.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est l'aboutissement de tout ce travail qui nécessitait de prendre du temps, de poser les choses, de ne pas prendre les choses dans la précipitation. Je suis assez facilement votre raisonnement, celui de dire qu'il ne suffit pas de remplir des cases, encore faut-il s'assurer qu'on ait la capacité à faire. L'objectif n'est pas d'établir un projet éducatif municipal en se disant : ça, on n'arrivera pas. Ça, on n'arrivera pas. Ça, on n'arrivera pas. Tout ce qui est placé dans le projet éducatif municipal, nous avons la certitude aujourd'hui que nous sommes en capacité de faire et c'est le temps qui nous a enseigné cela. Ce projet éducatif municipal vient se poser parce qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de pouvoir nous assurer que ce qui est décliné, nous sommes en mesure de pouvoir le rendre effectif en collaboration avec l'ensemble des acteurs. Vous avez parlé de l'Éducation nationale. On pourrait parler de la CAF. On peut parler de tous ces interlocuteurs qu'on a mis autour de la table et qui viennent s'articuler à l'occasion de cette déclinaison du projet éducatif. J'ai parlé des 1 000 jours, de la CTG qui a été mise en place, de l'EVS, des dispositifs des 16-25 ans. Aujourd'hui, tous ces dispositifs permettent de travailler vraiment à l'accompagnement de l'enfant de sa naissance jusqu'à son émancipation qu'on estime comme étant approximativement jusqu'à l'âge de 25 ans. Tout cela est retranscrit dans le projet éducatif avec un accompagnement des institutions que ce soit les institutions qui nous accompagnent également dans les modalités de financement. Donc, soyez rassurée là-dessus. Je pense que tous les dispositifs que nous avons déployés l'ont toujours été en collaboration avec ces institutions-là.

Ensuite, je reviens sur les derniers éléments de votre argumentaire pour lesquels je ne pensais pas que vous iriez sur ce terrain-là aujourd'hui, mais soit ! Je pense que nous avons la même sensibilité et nous avons découvert les faits dont vous parlez avec la même horreur, ceux d'un agent ou d'agents qui ont été recrutés il y a très longtemps. Ils avaient des casiers judiciaires vierges. Ils agissaient dans le cadre de leur vie privée et non pas dans le cadre de leur mission, c'est-à-dire que c'était totalement indétectable. Pour preuve, cela n'avait pas été détecté alors qu'ils avaient été recrutés il y a plus de dix ans. Je rappelle ce que signifie le mot victime. Être victime, c'est supporter le préjudice. Concernant ces affaires, nous avons été reconnus victimes. Lors de la première affaire au pénal, nous nous sommes constitué partie civile pour cette deuxième affaire parce que nous nous estimons être victimes. Il ne faudrait pas inverser le sens des choses parce que je sens dans votre propos qu'il pourrait y avoir eu des manquements. Dire à une victime qu'il y a eu des manquements, c'est un peu dur, si vous voulez. Je pense que tout ce travail nous le portons. La libération de la parole des enfants est portée par l'ensemble des services. Tout ce travail est accompli. Je rappelle que dans ce dossier nous sommes victimes. Nous supportons le préjudice. Cela a été un véritable traumatisme pour l'ensemble des agents. Ils ont été bien évidemment accompagnés. On n'est pas restés les bras ballants. On a rencontré les services lors de ces épisodes plus que malheureux accompagnés d'une cellule psychologique qui a immédiatement été mise en place. Cette cellule psychologique a permis d'accompagner nos agents ainsi que des parents qui pouvaient se rapprocher de nous, des enfants. Cela a été mis en place là-dessus. Je rappelle simplement ce que veut dire victime. Dire ou nous laisser sous-entendre qu'une victime ne l'est pas tout à fait parce qu'elle aurait pu manquer à ses obligations ou ne pas être suffisamment clairvoyante, c'est déjà laisser à penser que la victime a des torts dans cette affaire. Lorsqu'on est reconnu victime, on l'est reconnu pleinement. Et dans ces affaires, nous sommes reconnus pleinement victimes. Comme je le disais, c'étaient des interventions qui se faisaient dans le cadre de la vie privée. Comment vouliez-vous qu'à un moment on puisse connaître ce qui se passe dans la sphère privée s'agissant pour la dernière affaire de faits qui remontent à 2018-2019 ? Je ne vous fais pas un dessin. La clairvoyance doit être partagée dans ces cas-là. Donc aujourd'hui, tout est mis en œuvre. Bien évidemment, nous sommes ultra sensibilisées. Les services sont ultra sensibilisés sur ces sujets. Pour nous, l'objectif est de faciliter la libération de la parole. On n'a aucun tabou sur ce point. Au contraire, on est très à l'écoute sur ces sujets-là. Je tiens à réaffirmer ce que veut dire être victime dans une affaire.

Vous avez pu indiquer également que dans le flot d'actions portées par le Pôle, il y avait peut-être besoin d'un temps de réflexion. Que ce soit le responsable du Pôle du parcours éducatif, de son adjointe, je pense qu'aujourd'hui ils ont la tête sur les épaules. Ils posent les choses. Ils posent les choses avec clairvoyance. Aujourd'hui, ce n'est pas de façon anodine ou de façon hasardeuse que le taux d'absentéisme à l'échelle de la collectivité diminue. C'est bien que la qualité qu'on peut attendre du service rendu au public aujourd'hui s'améliore et qu'il y a moins de souffrance au travail puisque le taux d'absentéisme diminue d'un point et demi, ce qui n'est pas neutre. Ne faisons pas de ces agissements dont nous sommes victimes une cause, enfin une occasion de remettre en cause tout le travail qui est porté par les services, par les élus, en toute conscience dans un engagement total depuis le début de ce mandat, qui posent les choses, qui réfléchissent, qui mesurent les choses, et surtout qui agissent systématiquement dans l'intérêt des enfants de zéro à l'émancipation : Un vrai parcours éducatif. C'est probablement ce qui manquait dans les visions.

En tout cas, c'est le diagnostic que nous avons pu faire. Ce n'est pas forcément un diagnostic que vous partagez, mais en tout cas nous estimons que nous avons amélioré la situation en proposant un véritable parcours de la toute petite enfance jusqu'à l'émancipation sans qu'il y ait d'interruption d'où la nécessité d'avoir remis en place le dispositif des 16-25 ans pour ne pas qu'il n'y ait de trou dans la raquette à un moment où les mineurs ou les jeunes majeurs peuvent être particulièrement fragilisés, échecs scolaires ou autres, de les accompagner pleinement dans toutes les démarches qu'ils peuvent accomplir en étant en relation étroite avec les institutions que vous appelez de vos vœux et avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter suite à votre intervention. Je ne sais pas si vous souhaitez rajouter quelque chose. Madame PELLIZZARI, je vous laisse la parole.

**Madame PELLIZZARI :** Deux choses. La première chose : Quand vous parliez du projet éducatif, le projet éducatif se distingue d'un plan d'action. Un projet éducatif reflète des choix politiques. Donc, il n'est pas question de budgéter ou d'envisager des actions. Ça, c'est le niveau numéro 2. Le projet éducatif révèle donc les choix politiques. C'est pour cela que je pense qu'une ambition comme le développement, comme la transition écologique était importante. Sur le plan d'action, je suis d'accord avec vous, il doit être réaliste. Deuxième chose, je m'étonne un peu de votre réaction parce que je ne pense pas que mes propos étaient accusateurs à l'encontre de la municipalité. Je vous rappelle que nous sommes des élus, nous aussi.

**Monsieur le Maire :** Si je les ai mal interprétés, je m'en excuse.

**Madame PELLIZZARI :** Je me permets de me justifier alors que je ne pensais pas devoir le faire.

**Monsieur le Maire :** Je les ai un peu accueillis comme ça.

**Madame PELLIZZARI :** Je vais bien peser mes mots avant d'écrire ce que je voulais dire. Je vous rappelle que nous sommes aussi des élus et on est engagés pour Seclin, donc ce qui se passe nous touche autant que vous. Je ne pense pas que ce soit le moment de faire la guéguerre et de se dire : c'est de ma faute. Non, c'est de ta faute, etc. Ce que j'ai fait, c'est d'appeler à travailler ensemble pour faire face à un problème qui est important. Et surtout, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit pour me mettre dans une situation de conflit avec les agents qui, je l'espère, savent que je respecte leur travail et avec qui je collabore. Quand vous parliez du projet éducatif, j'y ai aussi participé. Mon intention n'est pas d'être mise en opposition avec les services. Je suis comme vous, je pense à eux. Merci.

**Monsieur le Maire :** Très bien. On parle dans le même sens. Cela va mieux en le disant. On passe au vote s'il n'y a plus d'autres observations. Y a-t-il des abstentions sur ce projet éducatif municipal ? Des votes contre ? C'est un vote à l'unanimité. Je pense que nous pouvons collectivement en être très fiers. Merci à vous.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Délibération numéro 14, Monsieur LEMAITRE.

## **8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**

### **Délibération n° 14**

#### **DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES PUBLIQUES**

**Monsieur LEMAITRE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un changement de nom pour notre quartier économique historique qui jusqu'à maintenant s'appelait Unexpo. Pour des raisons de propriété, d'appropriation du nom, enfin de propriété intellectuelle, les acteurs de la zone économique ont souhaité proposer le nom de « Parc Commercial de Seclin ».

Donc, il est proposé au Conseil municipal de décider de valider le principe de dénomination de la zone en « Parc Commercial de Seclin ». Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de valider le principe de dénomination de la zone en « Parc Commercial de Seclin », et par conséquent de procéder au changement de l'adressage de la zone, et de revoir la numérotation en conséquence, et de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations quant à cette dénomination ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Monsieur LEMAITRE, c'est encore à vous pour la délibération 15.

### **Délibération n° 15**

#### PROCÉDURE DE MODIFICATION 3.1 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU3) DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

**Monsieur LEMAITRE** : Le vaste sujet du plan local d'urbanisme a été voté le 28 juin 2024, donc il y aura bientôt un an, mais il nécessite encore des ajustements en toute logique. Vous pouvez comprendre que c'est une grande mécanique et que lors de la phase de concertation un certain nombre d'acteurs ont pu s'exprimer, que l'ensemble des modifications proposées n'avaient pas pu être étudiées pour des questions de temps. Donc le Conseil métropolitain, par délibération du 28 février, a décidé de prendre en charge un certain nombre de modifications proposées par les communes, entre autres, et de corriger un certain nombre d'erreurs, en tout cas une qui apparaît là, la modification d'une erreur matérielle sur l'IPAP, par exemple. Je ne vous ferai pas la liste exhaustive de l'ensemble des modifications, mais je me tiens à votre écoute pour les expliquer. Ces modifications vont être soumises aux communes voisines également pour voir s'il n'y a pas d'incompatibilité. Puis, il y aura de nouveau une enquête publique qui permettra à chacun de s'exprimer par rapport à ces ajustements. Cette enquête publique aura lieu bientôt, donc au cours du mois de juin et juillet 2025. J'informe donc la population de cette possibilité d'expression. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver les modifications proposées, de porter à l'enquête publique, d'émettre un avis favorable sur le projet de la modification du plan et d'autoriser cette enquête publique proposée par la Métropole Européenne de Lille.

**Monsieur le maire** : Merci. Des observations sur cette délibération ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Encore une délibération pour vous, Monsieur LEMAITRE, sur les parcours de randonnée.

### **Délibération n° 16**

#### PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) PARCOURS DE RANDONNÉE « CANAL ET PATRIMOINE DE SECLIN »

**Monsieur LEMAITRE** : Là, il s'agit de mettre en valeur notre patrimoine. Il existait un parcours départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Fort de la connaissance d'un certain nombre de points remarquables de la Commune, on a proposé, et vous avez donc sur vos tables et je le tiens à la disposition de la population, un plan, ce qui permet de mieux comprendre les modifications apportées. La liste des bâtiments et des lieux à valoriser apparaît sur la délibération. Nous avons proposé d'agrandir légèrement ce parcours l'invitant à passer devant le vieil hôpital de Seclin, l'invitant à aller aussi vers la place Saint-Piat où il y a une chapelle et d'autres lieux remarquables et de nouveau jusqu'à emprunter des cours. De nouveau, je ne ferai pas la liste exhaustive. Je me permets, puisque Alan est encore là, de mentionner les œuvres des architectes MOLLET qui apparaissent dans cette liste. Donc, c'est tout à fait d'actualité par rapport à ce qui a été dit au début du conseil municipal. Il s'agit de mettre en valeur l'ensemble de ces points et d'inviter donc les futurs touristes à les admirer.

## Procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2025

Il est proposé de présenter ce projet complémentaire du circuit « Canal et patrimoine de Seclin » pour l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires et des Promenades de Randonnée. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de ce parcours et qu'il apparaisse donc plus publiquement pour inviter, comme je le disais, nos futurs touristes à mieux découvrir notre patrimoine.

**Monsieur le Maire :** Merci et merci d'avoir précisé que le plan qui vous a été remis sur table vient apporter les modifications sur ce qui vous est proposé. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Monsieur WEKSTEEN.

### Délibération n° 17

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

**Monsieur WEKSTEEN :** La délibération numéro 17 porte sur l'attribution de la prime éco-habitat qui s'oriente de plus en plus dans une démarche de développement durable puisqu'il est proposé aujourd'hui au Conseil d'octroyer une subvention d'équipement pour un changement de menuiserie, pour une installation de récupérateurs d'eau de pluie et pour un kit solaire.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Écoutez, je vous remercie pour la richesse de ces débats. Je vous souhaite une bonne soirée et vous invite à un verre de l'amitié.

**Séance levée à 19 heures 45.**

**Approuvé au conseil municipal du 26 juin 2025**

**Fouad Eddine EL GHAZI**

Secrétaire de séance

Conseiller municipal délégué à la  
prévention, la médiation et au civisme



**François-Xavier CADART**

Maire de SECLIN

Conseiller départemental  
Vice-président aux Sports et à la vie associative

